

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 SEPTEMBRE 2019**

oOo

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES**

**RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

oOo

**RAPPORT**

Dans le cadre des relations d'amitié qu'elle entretient avec des villes jumelées, la Ville d'Antony est amenée à prendre en charge certains frais relatifs au transport, soit d'antoniens lorsqu'ils se rendent dans les villes jumelles, soit de personnes étrangères qui viennent à Antony.

La ville d'Antony a organisé, du 20 au 26 septembre 2019, une rencontre artistique au Carrousel de l'Art avec un street artiste berlinois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais de voyage de la personne précitée.

**OBJET : PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Ville d'Antony entretient depuis de longues années, des relations d'amitié avec des Villes Etrangères ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre le développement des échanges avec les villes concernées, il a été créé par délibération, en date du 29 Juin 2000, une commission extra-municipale à cet effet ;

CONSIDERANT, par ailleurs, que dans le cadre de ces relations d'amitié, la ville est amenée à prendre en charge certaines dépenses relatives au transport ou à l'accueil de personnes ;

CONSIDERANT que Monsieur Michel PIETSCH, street artiste allemand s'est rendu à Antony dans le cadre du Carrousel de l'Art du 20 au 26 septembre 2019.

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Décide de prendre en charge les frais détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2.- Dit que la dépense sera engagée sur les crédits inscrits au budget 2019 RELATN - U.A.C. : Jumelage - fonction 048 – article 6247 – chapitre 011.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 26 septembre 2019**

**PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS  
DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ETRANGERES**

<b>Ville concernée</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant</b>
Reinickendorf (Allemagne)	Michel PIETSCH	Billet d'avion (A/R) Berlin-Paris	278.56€
		<b>TOTAL</b>	<b>278.56 €</b>